



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT  
AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP

## ASSOCIATION DES SOCIETES D'ELECTRICITE D'AFRIQUE (ASEA) RESEAU AFRICAIN DES CENTRES D'EXCELLENCE EN ELECTRICITE (RACEE)

### AVIS APPEL A PROJET

#### Facilitation de préparation de projet d'investissement dans le domaine de la formation.

Avis N°: 01/ASEA/RACEE 2.0/2026 du 06 février 2026

N°: Convention BAD: 2100155043848

Secteur : Electricité

L'Association des Sociétés d'Electricité d'Afrique (ASEA) annonce, dans le cadre de la phase 2 du Réseau Africain des Centres d'excellence en Electricité (RACEE 2.0), le financement d'études de faisabilité pour la réalisation d'infrastructure de formation en appui aux dispositifs de formation professionnelle existants dans le secteur de l'énergie de ses membres et membres affiliés à partir de financements reçus auprès de la **Banque Africaine de Développement (BAD)**.

Pour être éligible au financement, les sociétés doivent :

- Avoir réalisé l'étude de préfaisabilité afin de s'assurer de la viabilité du projet ;
- Avoir une stratégie de levée de Fonds pour le financement du projet ;
- Veiller à ce que le projet répond à l'objet de l'avis lancé à savoir ; la construction ou la réhabilitation de centres de formation;
- Faire parvenir à l'Unité de Coordination du RACEE 2.0 les termes de référence complets ainsi que l'étude de préfaisabilité déjà réalisée.

Les termes de référence à établir par la société demanderesse doivent mentionner les étapes de l'étude ainsi que les éléments qu'elle doit contenir à savoir :

- Une étude de préfaisabilité financée sur ressources propres du demandeur ;
- L'historique, et justificatif du projet ;
- Le contexte de la société et enjeux liés à la réalisation du projet ;
- L'analyse (quantitative et qualitative) des objectifs et résultats attendus du projet ;
- Les objectifs généraux et spécifiques du projet ;
- Les aspects institutionnels, juridiques et organisationnels liés du projet ;
- Les dispositions prises ou à prendre pour la réalisation du projet ;
- Une plaquette pédagogique du contenu des programmes de formations ;
- L'élaboration des scénarios possibles, structure du projet avec une évaluation de la viabilité économique, financière du projet, étude de rentabilité du projet ;

- Une étude d'impact environnemental et social restreinte (EIESR) ;
- Un plan d'action genre ;
- Une étude architecturale ;
- Les résultats et impacts attendus ;
- L'évaluation des risques ;
- Le budget prévisionnel estimatif du projet.

L'ASEA invite les sociétés d'électricité intéressées à faire parvenir au RACEE, à l'adresse ci-dessous, des termes de référence contenant les informations susmentionnées au plus tard le **15 mai 2026**.

**Unité de Coordination du Réseau Africain des Centres d'Excellence en Electricité**  
Adresse : 06 BP 1444 Abidjan 06 (Côte d'Ivoire) -Téléphone : +225 27 22 516 117/116/114  
E-mail : [mitiche.redaelhadi@apua-asea.org](mailto:mitiche.redaelhadi@apua-asea.org) copie à [soraya.quonian@apua-asea.org](mailto:soraya.quonian@apua-asea.org).

